VIOLENCE ET INTIMIDATION

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

NIVEAU 1

- Activité de réflexion personnelle et en discute avec un adulte
- Geste de réparation (si la victime le souhaite)
- Communication aux parents
- Autre conséquence en conformité avec le code de vie
- Suspension

NIVEAU 2

- Ateliers d'habiletés sociales. : pratique guidée, pratique autonome
- Feuille de route
- Tutorat ou pairage avec un élève
- Appel aux parents
- Suspension interne ou externe
- Autre conséquence en conformité avec le code de vie

NIVEAU 3

- Rencontre avec les parents par les intervenants et la direction
- Plan d'intervention
- Plan d'accompagnement ou contrat de comportement ou feuille de route
- Retenue, suspension interne ou externe selon la gravité
- Interventions du policier éducateur
- Référence à des intervenants internes ou externes (CSSS, Répit, psychologue…)
- Autre conséquence en conformité avec le code de vie

École du Mai

ENGAGEMENT FACE AUX RÈGLES DE VIE

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

J'ai pris connaissance des divers codes à respecter dans cet agenda. Je suis prêt(e) à m'engager, à respecter tous les règlements et les modalités s'y rattachant, dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance de l'agenda de mon enfant. Je suis prêt(e) à supporter l'école et à collaborer à la réussite scolaire de mon enfant; notamment en ce qui a trait à ses droits et responsabilités et au respect du code de conduite.

Signature des parents :

PÈRE : _____

MÈRE : _____

DATE : _____